



FFvolley

COMMISSION CENTRALE MEDICALE
PROCES-VERBAL N°1 DU 22 NOVEMBRE 2021
(réunion télématique)

SAISON 2021/2022

Présents :

Dr Richard GOUX, Président

Dr Maryse DUPRE, Dr Marc GIAOUI, Dr Marianne GROC, Dr Josselin LAFFOND, Dr Nicolas OESTERLE, Dr Annie PEYTAVIN, Dr Eric VERDONCK

Excusés :

Dr Joffrey COHN, Dr Sylvie BIDOT-MAURANT

La commission a été sollicitée pour mettre en place une procédure de qualification des personnes transgenres ayant changé de sexe et souhaitant prendre une licence pour participer aux compétitions organisées par la FFvolley.

Voici ce que la commission propose :

Afin de pouvoir délivrer une licence du nouveau genre à une personne transgenre, la Commission Centrale Médicale propose la procédure suivante :

- Pour le niveau régional ou inférieur un dossier minimum doit être constitué (photocopie des papiers d'identité, date du changement de sexe, caractéristiques morphologiques simples : taille et poids, niveau de pratique dans les années qui précèdent le changement, niveau de pratique futur) et transmis au médecin de ligue (fédéral régional) qui décidera s'il souhaite d'autres informations ou examens pour donner l'autorisation (et pourra si besoin faire appel à la Commission Médicale Nationale).
- Pour le niveau national, un groupe de travail de la Commission Médicale Nationale demandera le même dossier de base mais sera un peu plus exigeant pour les éléments complémentaires au cas par cas.

Bien évidemment, l'intéressé(e) devra avoir entrepris les démarches pour son changement de sexe à l'état civil.

Le Président de la CCM
Richard GOUX

Adopté par le Conseil d'Administration des 30/04 et 01/05/2022
Date de diffusion : 10/05/2022
Auteur : Richard GOUX



FFvolley